

RÉSOLUTION
2020-048

**RÉPARATION DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DE LA PROMENADE,
LE CHEMIN DES PRÉS ET LE CHEMIN DES RIVERAINS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 13 janvier 2020, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2020, le Président de la Commission municipale a désigné monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, et en son absence madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire effectuer quelques réparations d'asphalte sur le chemin de la Promenade, sur le chemin des Prés et le chemin des Riverains;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage Abitibi est le seul soumissionnaire conforme à avoir répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la dépense sera imputée au poste budgétaire 02-320-00-521;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'OCTOYER le contrat pour divers travaux de pavage avec le mélange d'asphalte ESG-10 à 2" d'épaisseur à l'entreprise Pavage Abitibi, selon les termes de sa soumission datée du 14 juillet 2020, pour les réparations suivantes :

Chemin de la Promenade

- 3,4 mètres x 14,5 mètres 1 784,35 \$
- 3,0 mètres x 11 mètres 1 234,30 \$

Chemin des Prés

- 6,3 mètres x 26,0 mètres 5 700,00 \$

Chemin des Riverains

- 3,2 mètres x 12,0 mètres 1 413,85 \$
- 3,2 mètres x 24 mètres 2 724,85 \$
- 3,2 mètres x 26 mètres 2 945,45 \$
- 3,2 mètres x 17 mètres 1 958,20 \$

Pour un montant total de 17 761,00 \$ taxes en sus.

Martin St-Laurent
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président